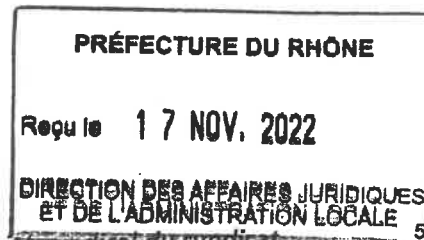


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 19 octobre 2022

Convocation adressée le 13 octobre 2022
Compte rendu affiché le 26 octobre 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9



L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois d'octobre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 13 octobre 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Patrick ODIARD

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CONSERVATOIRES
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (ADICARA)**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

L'Association des Directeurs de Conservatoires en Auvergne-Rhône-Alpes, ADICARA, a été créée en janvier 2013.

L'association a pour objet de :

- susciter et faciliter les échanges et la réflexion pédagogiques, les circulations d'idées et de projets, les actions communes, les confrontations d'expériences et de réalisations entre les conservatoires de la région dans l'axe des missions de service public définies par l'Etat et les collectivités territoriales : formation et éducation artistique, diffusion, création
- être repérée comme interlocuteur professionnel et force de proposition auprès des différents partenaires institutionnels pour tout sujet spécifique à l'enseignement artistique, notamment de la musique, de la danse et de l'art dramatique afin de promouvoir une formation artistique de qualité
- effectuer une veille structurelle en ce qui concerne l'évolution des missions de ces établissements, la gouvernance de l'enseignement artistique et l'évolution des métiers.

L'adhésion à l'association est possible au titre de l'établissement.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 50€ pour l'année scolaire 2022/2023.

Rejoindre ce réseau régional présenterait beaucoup d'intérêt pour le conservatoire de Lyon.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** l'adhésion du syndicat mixte de gestion du conservatoire de Lyon à l'association ADICARA à compter de cette année scolaire 2022/2023 ;

✓ **autorise la Présidente** à signer les bulletins d'adhésion annuels ;

✓ **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT

